Laurent CLOAREC
Maître d'œuvre en bâtiment

BATZ

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

MARCHÉ DE TRAVAUX ALLOTIS

CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS « TIEZ AN TOUR TAN II »

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de l'Île de Batz

Représentée par **M. GRALL Éric**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

DES ENTREPRISES

PROCÉDURE EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Date et heure limites de remise des offres : **Mercredi 16 Décembre 2026 à 12 h 00**

Laurent CLOAREC
Maître d'œuvre en bâtiment

BATZ

SOMMAIRE

ARTICLE 1 — ACHETEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE 3
ARTICLE 2 — OBJET 3
2.1 — Objet du marché 3
2.2 — Procédure de passation 3
2.3 — Forme du marché 3
ARTICLE 3 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES 4
3.1 — Lots 4
3.2 — Durée — délai d'exécution 4
3.3 — Financement et paiement 4
3.4 — Groupement 5
3.5 — Validité des offres 5
3.6 — Variantes et options 5
ARTICLE 4 — DOSSIER DE CONSULTATION 5
4.1 — Contenu 5
4.2 — Mise à disposition 5
4.3 — Modifications 5
ARTICLE 5 — CANDIDATURES ET OFFRES 5
5.1 — Candidature 6
5.2 — Offre (par lot) 6
5.3 — Compléments au cahier des charges : sans objet (hors art. 4.3 et réponses art. 7) 7
5.3 — Langue : français 7
5.4 — Monnaie : euro(s). Prix en euros HT, TVA en sus 7
5.5 — Remise des plis 8
5.6 — Négociation 8
ARTICLE 6 — JUGEMENT DES PROPOSITIONS 8
ARTICLE 7 — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8
ARTICLE 8 — VOIES DE RECOURS 8

ARTICLE 1 — ACHETEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE

Le pouvoir adjudicateur / maître d'ouvrage est :

Commune de l'Île de Batz
Mairie de l'Île de Batz — Pors Kernoc — 29253 Île de Batz
Mail. : dgs@iledebatz.bzh — Tél. : 02 98 61 77 76

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SAS LAURENT CLOAREC — Maître d'Œuvre en Bâtiment
Laurent Cloarec — 58 rue de Brest, 29250 SAINT-POL-DE-LEON
Tél. 02 98 29 81 85 — laurent@laurentcloarec.fr — SIRET 91811218600013.

ARTICLE 2 — OBJET

2.1 — Objet du marché

La Commune de l'Île de Batz réalise l'opération :

Construction de 3 logements plain-pied neufs « TIEZ AN TOUR TAN II », située à Le Phare — 29253 Île de Batz

La consultation porte sur des marchés publics de travaux allotis (DCE du 07/11/2026, dossier LC 26-43 TIEZ AN TOUR TAN).

Les entreprises répondent lot par lot ; multi-lots possible avec un acte d'engagement par lot.

2.2 — Procédure de passation

Le marché est passé en procédure adaptée (MAPA) — art. R. 2123-1 du Code de la commande publique.

La consultation se fera exclusivement sur support électronique.

Une négociation éventuelle sera prévue après analyse des offres (art. 5.6).

2.3 — Forme du marché

Les marchés ordinaires sera allotis à prix global et forfaitaire par lot.

Les différentes pièces :

- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP du lot
- Plans DCE

ARTICLE 3 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 — Décomposition du marché

3.1.1 LOTS :

Le marché est alloti.

Le marché sera composé des différents lots du dossier :

N°	Intitulé du lot
01	TERRASSEMENTS / VRD
02	GROS ŒUVRE
03	CHARPENTE
04	COUVERTURE - ZINGUERIE
05	MENUISERIES EXTÉRIEURES
06	FERMETURES
07	MENUISERIES INTÉRIEURES
08	PLOMBERIE
09	CHAUFFAGE
10	ISOLATION
11	ÉLECTRICITÉ - VMC
12	PLAQUES SÈCHES
13	SOLS COLLÉS
14	PEINTURE

3.1.2 Tranches :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.1.3 Phases :

Il n'est pas prévu de phases.

3.2 — Durée — délai d'exécution :

Le délai d'exécution des prestation court à compter de l'OS de démarrage.

Durée globale prévisionnelle de l'opération ≈ 12 mois (planning MOE indicatif).

Chaque candidat propose un délai en semaines pour son lot, compatible avec les interfaces (hors d'eau, hors d'air, second œuvre).

La fin de marché à la réception du lot, sous réserve des garanties légales.

3.3 — Modalités de financement et paiement

Les règlements des situations se feront par virement bancaire.

Les situations seront validées par la maitrise d'œuvre avant l'envoi à la maitrise d'ouvrage.

Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée à chaque situation.

Un compte prorata sera mis en place dans le cadre du chantier.

Des pénalités seront appliquées selon les prescriptions CCAP (à défaut NF P 03-001 supplétive).

Le taux de TVA applicable : 20 % (construction neuve).

3.4 — Groupement

Les groupements seront autorisés avec mandataire solidaire, ou groupement solidaire.

Le mandataire sera un interlocuteur unique.

La répartition des prestations jointe à l'offre.

3.5 — Validité des offres

Les durées validités des offres seront de 120 jours à compter de la date limite de réception des propositions (ou de la dernière offre en cas de négociation).

3.6 — Variantes et options

Les variantes libres ne seront pas autorisées, sauf « ou équivalent » prévu au CCTP avec démonstration d'équivalence.

Options du descriptif : chiffrage séparé, non additionné silencieusement au forfait de base ; retenue au choix du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 4 — DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 — Contenu

Le dossier de consultation contient :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les plans DCE
- Planning prévisionnel
- Pièce du SPS et PGC
- Etude de sols (Mission G1)

Nous rappelons que le descriptif n'est donné qu'à titre indicatif. Il appartient à l'entreprise de faire ses métrés suivant les plans annexés. De se conformer à l'étude de sol. Il sera également obligatoire de se rendre sur place afin d'appréhender les travaux. Pour toutes questions, vous devez envoyer un écrit à la plateforme Mégalis Bretagne.

4.2 — Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation sera disponible sur le site Mégalis Bretagne :

https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

La transmission sera possible par messagerie aux candidats invités, sans dispense du dépôt électronique.

4.3 — Modifications

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **11** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de **11** jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 5 — CANDIDATURES ET OFFRES

5.1 — Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

5.1.1 Pièces de la candidature :

Les pièces suivantes sont à fournir par chaque candidat :

- La déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ou un Document Unique de Marché Européen – DUME, transmis par voie électronique (eDUME au format .xml) ou documents équivalents ;
- Les références de la société de moins de 3 ans pour des prestations similaires en marchés de services ;
- Les moyens techniques et humains

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : **https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat**
DUME disponible sur le site : **https://dume.chorus-pro.gouv.fr/**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur

5.1.2 — Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives et son annexe
- Une proposition méthodologique précisant les informations ci-après.

1. La présentation de l'équipe

    - Moyens humains, techniques et logistiques dédiés au projet. Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble de l'opération dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

    - Compétences des membres. Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature que l'objet du présent marché, en présentant son expérience dans le domaine.

2. La méthodologie proposée

    Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude au regard des objectifs indiqués dans le programme sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

3. Le planning

    Chaque phase, en conception comme en réalisation, devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). Les candidats sont invités à détailler de manière précise leurs délais. La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

    Conformément au Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

    La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. À défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

5.3 — Compléments au cahier des charges :

Sans objet (hors art. 4.3 et réponses art. 7).

5.3 — Langue de rédaction des propositions :

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.4 — Unité monétaire :

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5.5 — Remise des plis

Le pli doit être déposé avant le 16/12/2026 à 12h00. Il est à transmettre obligatoirement par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

5.6 — Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

ARTICLE 6 — JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations (HT base hors options ; cohérence / offre anormalement basse)	**40 %**
2. Valeur technique	**60 %**
2.1 Compréhension du lot, exhaustivité, conformité CCTP/plans, options isolées, équivalences	25 %
2.2 Méthodologie, organisation, interfaces, sujétions de site, SPS, qualité	20 %
2.3 Délai / planning du lot / moyens humains et matériels	15 %

Les offres seront classées par ordre décroissant.

À l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.
À cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

ARTICLE 7 — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise.

Le maître d'ouvrage
Commune de l'Île de Batz
GRALL Éric
Maire de l'ILE DE BATZ

Nom, qualité, signature et cachet

Le maître d'œuvre
SAS LAURENT CLOAREC
Laurent Cloarec
Maître d'Œuvre en Bâtiment

Signature

.